

N° 21/12 – 23 mai 2011

Centré aéré d'été 2011 : rémunération du personnel

Le conseil municipal, vu l'avis favorable émis par la commission des affaires scolaires et de la jeunesse, lors de sa réunion du 12 mai 2011,

FIXE :

les rémunérations journalières du personnel d'encadrement comme suit :

	Rappel 2010	Rémunérations 2011	Évolution 2011/2010
Directeur diplômé	73.85 €	83.27 €	12.75 %
Directeur adjoint	60.87 €	75.02 €	23.25 %
Animateur diplômé	60.28 €	65.51 €	8.67 %
Animateur stagiaire	55.88 €	58.67 €	5 %
Animateur 1/2 journée		37.91 €	

*✎ Les animateurs qui encadreront un camp de 3 jours, seront payés un jour supplémentaire.
Les animateurs qui encadreront un camp de 5 jours, seront payés deux jours supplémentaires.*

VOTE : à l'unanimité